



Le Secrétaire Général
Fédéral

La FPIP saisit le DCSP Et propose...

Paris, le 7 février 2013

Monsieur Pascal LALLE
Directeur Central
De la Sécurité Publique
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS cedex 08

Objet : Extension de la zone de compétence de la Circonscription de Sécurité Publique de La Baule (44)

Monsieur le Directeur Central,

Afin de faire suite à la réunion du 7 décembre 2012 portant sur un projet de réforme des structures actuellement à l'étude au sein de votre Direction, il m'a paru opportun de vous proposer un projet d'extension de compétence de la CSP de La Baule.

Actuellement, cette CSP est déjà partie prenante du District de Saint-Nazaire, pour lequel vous avez formulé une possible mutualisation des effectifs et des moyens. Après avoir craint le pire pour leur circonscription, sur la base d'idées fausses entretenues savamment par certains, la réunion initiée par Monsieur le DDSP 44 a, semble-t-il, permis de lever de nombreux doutes.

Fort de cela, il me semble que cette mutualisation si elle peut être comprise en matière de sécurité lors des interventions, ne revêt pas une réflexion à long et moyen termes de la situation réelle, et occulte la proximité géographique d'une autre commune, à savoir Guérande.

En effet, la ville de La Baule compte environ 16000 habitants, hors période estivale. Elle est voisine d'un bassin de population d'à peu près 14 000 habitants, en constante progression, tant sur le plan économique qu'en nombre d'individus. De plus, cette commune n'est en rien séparée de La Baule géographiquement.

Il est raisonnable de penser, que cette commune, actuellement de la compétence de nos collègues gendarmes, dépassera La Baule au prochain recensement.

Les bénéfices de cette mesure seraient multiples. Elle justifierait un renfort d'effectifs conséquent sur La Baule, bien utiles au mois de septembre lorsque les renforts saisonniers des CRS sont repartis et que bon nombre d'estivants posent problèmes en termes d'insécurité, surtout les fins de semaines mais également d'avril à octobre lors des weekends prolongés et autres congés scolaires.

D'autre part, vu l'exiguïté des locaux du Commissariat baulois, le départ des gendarmes de Guérande limiterait l'investissement immobilier, comme c'est le cas, à l'inverse, dans les épisodes de fermetures de commissariats.

En outre, les personnels injectés dans ce qui pourrait devenir un commissariat subdivisionnaire, laissent espérer une amplitude d'ouverture au public identique à celle d'une CSP à part entière. Ce qui semble légitime pour une commune quasi équivalente en habitants.

A l'heure actuelle, les sapeurs-pompiers des 2 villes sont déjà regroupés en une seule et même caserne.

En espérant avoir contribué à l'élaboration d'une politique de sécurité publique à la fois réaliste et efficace, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Central, l'expression de mes salutations respectueuses et de ma haute considération.

**... Une extension de compétences de la CSP de La Baule sur
GUERANDE**



C. LAUDE CHOPLIN